

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210922-04



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés :

4

Total votants :

20

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 16H00**

**Date de la convocation :** 15 Septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Rachel BOURNIER, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT.

**Membres du Bureau absents excusés :**

Didier ROMEUF, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI Daniel BERTHUCAT Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE  
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN  
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

*Rapporteur : Tony BERNARD, Président*

**Vu** la délibération n°20200715-05 du 15 juillet 2020 portant sur les délégations faites au Bureau Communautaire.

**Considérant** que les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité de verser des fonds de concours pour contribuer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement communal, tout en précisant que cette dotation ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le rapporteur rappelle que, conformément à la délibération du 28 janvier 2021 prise par le Conseil Communautaire, il est prévu l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Courpière pour la conduite du programme portant réhabilitation de la toiture de l'immeuble abritant non seulement la bibliothèque communale, mais ayant également vocation à accueillir l'Espace France Services communautaire.

Or, il s'avère que le plan de financement définitif de cette opération, tel que présenté ci-après, bénéficie d'un subventionnement LEADER non prévu initialement :

Dépenses (HT)		Recettes		
Remplacement de la couverture de la salle d'animation	124 970,72 €	Région	40,00%	50 748,28 €
		LEADER	34,00%	43 136,05 €
Contrôle technique et Coordination sécurité et protection de la santé	1 900,00 €	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	6,00%	7 612,24 €
		Autofinancement	20,00%	25 374,15 €
TOTAL	126 870,72 €	TOTAL	100,00%	126 870,72 €

C'est pourquoi, en vertu des règles applicables en matière de cumul d'aides publiques, il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de ramener le fonds de concours communautaire à 7 612,24 euros (contre 22 836,73 euros initialement prévus).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution du fonds de concours dans les conditions précitées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 16

Membres représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

